

## BARÈME DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%) Tarifs applicables à partir du 01.09.2025

### IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

#### Vente

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, immeubles de rapport, terrains, boxes et parkings

Les honoraires sont à la charge :

- De l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche
- Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers

|                                      |                 |                |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>prix de vente de 0 à 100 000€</b> | <b>8,33% HT</b> | <b>10% TTC</b> |
| <b>de 100 001 à 150 000€</b>         | <b>7,50% HT</b> | <b>9% TTC</b>  |
| <b>de 150 001€ à 200 000€</b>        | <b>6,66% HT</b> | <b>8% TTC</b>  |
| <b>de 200 001€ à 350 000€</b>        | <b>5,83% HT</b> | <b>7% TTC</b>  |
| <b>de 350 001€ à 500 000€</b>        | <b>5,00% HT</b> | <b>6% TTC</b>  |
| <b>au delà de 500 000€</b>           | <b>4,16% HT</b> | <b>5% TTC</b>  |

Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente

\* Avec un minimum de 6 250€ HT soit 7 500€ TTC

Garage et parking à l'unité

\* Avec un minimum de 2 500€ HT soit 3 000€ TTC

Honoraires rédaction d'acte : 416,66€ HT soit 500€ TTC à la charge de l'acquéreur

Honoraires pré état daté : 208,33€ HT soit 250€ TTC à la charge du vendeur

#### Location Gestion

Bail soumis aux dispositions de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

À la charge du bailleur :

|                                                                                 |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail | 8€/m <sup>2</sup> |
| Honoraires de rédaction des États des lieux                                     | 3€/m <sup>2</sup> |
| Honoraires entremise et Négociation                                             | 150 €             |

À la charge du locataire :

|                                                                                 |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire de rédaction du bail | 8€/m <sup>2</sup> |
| Honoraires de rédaction des États des lieux                                     | 3€/m <sup>2</sup> |

Bail de location Garage ou Place de parking

250 € TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (soit 125 € par partie)

**Taux de gestion :** 6,90% HT soit 8,28% TTC Mandat Sérénité ou 7,50% HT soit 9% TTC Mandat Excellence\* - \* Voir conditions en agence

Honoraires maximum pratiqués sur nos prestations sur nos services location / gestion

### IMMOBILIER NEUF

Les honoraires pratiqués pour l'immobilier résidentiel neuf sont de 10% TTC  
Les honoraires de vente sont les honoraires maximums TTC calculés sur le prix de vente

### IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCE

**Vente de murs (locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, cession de droit au bail ou droit d'entrée)**

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente T.T.C.

Les honoraires sont généralement à la charge du vendeur

Calcul des honoraires :

- 9,60% TTC (8 % H.T.) pour les prix inférieurs à 100 000 €\*
- 8,4% TTC (7,0% H.T.) pour les prix entre 100 001 € et 250 000 €
- 7,2% TTC (6,0% H.T.) pour les prix entre 250 000 € et 500 000 €
- 6,0% TTC (5,0% H.T.) pour les prix au-delà de 500 000 €

Cession de droit au bail ou droit d'entrée :

8% H.T du prix de la cession H.T. auquel s'additionne les honoraires de location\*

\*Avec un minimum de 7500€ HT soit 9000€ TTC à la charge du mandant

Honoraires maximums pratiqués sur nos services de cession de droit au bail ou droit d'entrée

#### Location à usage commercial

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel Hors Taxes, Hors Charges

Calcul des honoraires :

30% H.T. du loyer annuel soit 36% TTC à répartir entre bailleur et locataire\*

\*Avec un minimum de 3000 € HT soit 3600 € TTC

Honoraires rédaction du bail : 1200€ HT / 1500€ TTC

Ces honoraires s'entendent hors rédaction d'acte.

Honoraires maximums pratiqués sur nos services Location à usage commercial